



## RÈGLEMENT

### ACCUEILS DE LOISIRS 2025

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L ARTOIS



- x Les Centres de loisirs ouvrent pour les enfants de **3 à 12 ans** (3 à 14 ans ou 3 à 17 ans l'été sur certains sites) :

**Mercredis en période scolaire,**

**Du lundi 10 février au vendredi 21 février 2025,**

**Du lundi 7 avril au vendredi 18 avril 2025,**

**Du lundi 8 juillet au vendredi 23 août 2024 (fermé jeudi 15 et vendredi 16 août),**

**Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025.**

- x **Horaires des centres :**

7h30-9h00 : accueil enfants

*(pour les ramassages de 07h30 à 8h30 le bus part à 8h30)*

9h00-12h : Animation du Matin

12h-14h : Cantine ou repas maison

14h-17h00 : Animation de l'Après-Midi

17h00-18h30 : garderie

- x **Sécurité, accueil et départ :**

\* La fiche sanitaire **est obligatoire et les informations sont à remplir sur le site consciencieusement**, il vous sera demandé de la vérifier, de la compléter et de la **signer le premier jour de présence de votre enfant**

\* Aucun enfant ne pourra repartir avec une tierce personne sauf avec l'autorisation écrite au préalable des parents ou tuteurs responsables sur la fiche dédiée ou sur papier libre. L'équipe d'animation se réserve le droit de conserver les enfants en cas de doute ou de comportements inhabituels.

\* Les parents devront **obligatoirement accompagner l'enfant à l'arrivée** afin qu'il soit pointé sur le registre de présence, sauf les enfants autorisés à venir ou repartir seuls.

\* L'enfant ne pourra pas partir sans l'accord de l'animateur. Un enfant pourra repartir seul uniquement s'il a + de 10 ans et que les parents l'ont précisé sur la fiche dédiée.

\* Il est indispensable de prévenir l'équipe encadrante si une personne a l'interdiction de reprendre l'enfant.

#### x **Accès aux véhicules :**

L'accès aux véhicules des parents est interdit dans l'enceinte du centre, il conviendra de se garer à l'extérieur sans gêner les issues de secours et en respectant le code de la route.

Il est possible de se garer à l'intérieur des lieux si un parking est disponible et uniquement sur le parking

#### x **Ouverture de la grille :**

de 7h30 jusque 9h  
à 12h  
à 13h (le mercredi uniquement)  
à 14h  
de 17h jusque 18h30

En dehors de ces horaires, la grille ne sera ouverte uniquement si les parents ont été appelés ou si les enfants ont un rendez vous médical (sur justificatif).

#### x **Projet pédagogique et éducatif :**

Le projet éducatif de la Communauté de Communes des campagnes de l'Artois sera affiché sur le centre, il appartient aux parents de le consulter.



INSCRIPTIONS

### **Modalités d'inscription**

- Une fois votre inscription effectuée, **un mail de validation** sera envoyé par le service jeunesse dans les jours suivant ce qui validera votre inscription et il ne sera alors **plus possible de modifier les inscriptions** jusqu'à la fin de la période.
- Pour les enfants de 3 à 12 ans ( 3 à 14 ans sur certains site pendant les petites vacances et de 3 à 17 ans l'été sur certains sites).
- Le choix d'un code tarif dans les coordonnées de la famille, l'ajout du carnet de vaccination, des recommandations sanitaires et des 2 responsables légaux de l'enfant sont obligatoires avant de pouvoir accéder aux inscriptions (présence, cantine, garderie).

- Inscription et facturation :
  - à la journée le mercredi,
  - à la journée et semaine pendant les petites vacances,
  - à la semaine pendant les centres d'été.
- Toute inscription validée par le service jeunesse (via le mail de validation) ne sera plus modifiable et sera facturée.  
A la clôture des inscriptions aucune modification de présences ne pourra intervenir et les absences seront facturées sans justificatif médical .
- Tous repas non annulés -48 heures à l'avance vous sera facturé.
- Les jours de sorties les pique nique sont obligatoirement de la maison aucun pique nique ne pourra être commandé.
- **Le service jeunesse ne pourra pas valider vos inscriptions si vous avez des factures impayées en trésorerie (période de centre de loisirs précédente).** En cas d'impayés vous aurez l'obligation de fournir un justificatif de paiement auprès du service jeunesse pour qu'il valide vos inscriptions. Attention aux délais de traitements de la Trésorerie en cas de règlement par chèque.
- 



- **Tarifs Petites vacances et été**

	Familles quotient familial Inférieur à 617 (bénéficiaires bons ATL)		Familles quotient familial Inférieur à 900		Familles quotient familial Supérieur à 900		Familles extérieures Au territoire	
	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarifs Journée	5,25 €	4,73 €	6,83 €	5,78 €	7,88 €	6,30 €	12,60 €	11,55 €
Tarif Semaine	25,20 €	23,10 €	32,50 €	27,90 €	36,75 €	30,00 €	63,00 €	57,75 €

- **Tarifs mercredi**

	Familles résidentes Territoire		Familles extérieures Au territoire	
	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarifs Journée	12,00 €	10,00 €	20,00 €	20,00 €

Pour bénéficier des tarifs quotient familial (**familles résidentes du territoire**) -617 et -900 vous devrez ajouter le document de la CAF du 62 qui correspond à votre tarif :

- 617 Attestation aide aux temps libre (bons CAF) de l'année en cours
- 900 Attestation quotient familial de la période en cours

**Tarifs QF -617 et -900 (résidents):** par défaut, les tarifs QF -617 et -900 ne sont pas disponibles. Pour pouvoir les sélectionner dans les coordonnées de la famille, il vous faut ajouter le document "Attestation bon CAF" (tarif QF -617) ou le document "Attestation quotient familial" (tarif -900). L'ajout de ces documents se fait dans l'encadré "Vos fichiers joint(s)" page d'accueil. Avant la facturation, le fichier sera analysé. S'il n'est pas conforme le tarif +900 sera appliqué. Les résidents extérieurs au territoire ne peuvent sélectionner que le tarif extérieur. Les documents seront vérifiés par le service jeunesse. Si les documents ne sont pas conformes le tarif +900 vous sera automatiquement appliqué.

- **Facturation**

Les présences validées par le service jeunesse au moment des inscriptions seront facturées. En cas d'absence, **sans présentation d'un certificat médical**, les jours vous seront facturés.

- **Familles bénéficiaires de l'aide aux temps libres**

Les bons CAF sont pris en compte si l'enfant participe à **4 jours minimum consécutifs ou non pour une période de vacances** à hauteur de 51 jours dans l'année par enfant.

Le prix journée est déduit de la facture.

Pour en bénéficier, vous devez **obligatoirement** ajouter dans votre espace famille (**A l'endroit « code tarif »** dans les coordonnées de la famille), le papier vert transmis par la CAF (papier reçu courant janvier par les familles ayant droit).

- **Certificats médicaux**

En cas d'**absence non justifiée** (certificat médical), toute inscription (présence, cantine) validée par le service jeunesse par mail sera **facturée**. Les certificats médicaux doivent être ajoutés dans les documents de l'enfant en sélectionnant le type de fichier "Certificat médical". **Il est obligatoire de l'ajouter dans votre espace famille. A l'endroit « document de l'enfant ».**

Il vous faudra saisir les dates d'absences et le centre concerné.

- **Réception facture**

Une facture sera établie et envoyée aux familles ou aux coordonnées du responsable choisi dans le formulaire, après chaque période de vacances et sera à régler directement au trésor public.

Les chèques vacances sont acceptés.

- **Attestations employeurs**

Certains employeurs ou comité d'entreprise accordent une aide pour les centres de loisirs.

Les imprimés sont à remettre aux directeurs du centre et seront remplis et renvoyés aux familles une fois les factures réglées auprès du trésor public.

- **Dossier P.A.I. ou MDPH**

Si votre enfant à un P.A.I. à l'école ou qu'il a un dossier MDPH, il est utile de le préciser dans "Recommandations" correspondant à votre enfant puis rubrique "Dossier P.A.I. ou MDPH". Cela nous permettra une prise en charge adaptée à l'accueil de votre enfant.



- x les enfants devront être habillés de manière à être le plus autonome possible.
- x Pour les siestes les parents devront apporter une couverture et un coussin de la maison.



- x Les activités sont organisées par groupe de tranche d'âges :

Petits (maternels),  
Moyens (cp ce1 ce2),  
Grands (cm1 cm<sup>2</sup> 6<sup>e</sup>),  
Pré ados / ados (5<sup>ème</sup> et plus).

Un planning de chaque groupe vous sera donné en début de semaine.



- x Un Service de restauration est mis en place via un prestataire dans le respect des règles sanitaires.
- x le goûter est fourni par la Communauté de Communes.



**x Contenu du sac des enfants :**

- 1 gourde (remplie au besoin par les animateurs) de l'eau sera régulièrement donné aux enfants par nos soins.
- Change (si besoin).
- Doudou (si besoin).
- Drap et coussin (sieste).

***Renseignements :***

*Céline Formentini*

*03 21 220 200 / 07 85 02 79 58*

*celine.formentini@campagnesartois.fr*